ABF IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 71, rue de la Barre
76200 DIEPPE
532 157 351 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er Juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CONQ,
Le 1er Juillet,
Au siège social,

Monsieur Christophe VANZIELEGHEM, gérant de la Société ABF IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le gérant décide de :

- de transférer le siège social du 71, rue de la Barre, 76200 DIEPPE au **4 rue Victor Hugo 76200 DIEPPE** à compter du 1er juillet 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associée Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 4 rue Victor Hugo 76200 DIEPPE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Christophe VANZIELEGHEM
Gérant

Signé par Christophe VANZIELEGHEM
Le 30/07/2025
ID: tx_YDrBnbBxPALL
Signed with Universign